

# DOSSIER DE PRESSE

16 septembre 2019

**MA SANTE 2022, à La Réunion et à Mayotte :  
Quels bénéfices pour la population ?**

Contact Presse :

Service Communication - Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66 / 06 92 66 61 20

Courriel : [ars-oi-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-oi-communication@ars.sante.fr)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Ma Santé 2022 à La Réunion et à Mayotte : quels bénéfices pour la population ?

Une réponse aux soins non programmés de proximité pour éviter des passages aux urgences, une meilleure coordination des parcours pour les patients atteints de pathologies chroniques, un accès à la prévention et à l'éducation thérapeutique... La mutation du système de santé portée par la stratégie Ma santé 2022 va accompagner les professionnels de santé dans l'évolution de leur organisation et mode d'exercice pour améliorer la santé de la population. A La Réunion et à Mayotte, des actions ont déjà été réalisées, d'autres sont en cours de déploiement, notamment une mesure phare : la mise en place de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) visant à garantir l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins.

### — Un engagement collectif pour la population

La stratégie « Ma Santé 2022 » propose une vision d'ensemble et des réponses aux défis auxquels est confronté le système de santé : inégalités et difficultés d'accès aux soins, augmentation des pathologies chroniques, vieillissement de la population, souhait des professionnels de mieux coopérer et de disposer de plus temps pour soigner leurs patients. Ma santé 2022 permet de mettre en place de nouvelles organisations des professionnels plus adaptées aux besoins des patients et à la demande sociale.

#### Trois grands axes de transformation :

- préparer les futurs soignants aux besoins du système de santé de demain
- créer, dans tous les territoires, un collectif de soins au service des patients
- faire du numérique un atout pour le partage de l'information en santé et l'évolution des pratiques

Les priorités d'actions 2019/2020 définies par l'ARS Océan Indien pour La Réunion intègrent en conséquence la stratégie « Ma Santé 2022 ».

### — Point d'étape sur la mise en œuvre de Ma Santé 2022

L'ARS OI est chargée de décliner la stratégie à La Réunion et à Mayotte, en lien avec les partenaires. Plusieurs actions ont déjà été réalisées : **formation des étudiants** (mise en place du service sanitaire, création du Diplôme Universitaire en sante communautaire sanitaire), création de **maisons de santé pluri-professionnelles** (MSP), **télémédecine et numérique en santé** (OSMOSE, GECOPLAIES, portails grands publics : OIIS masante.re / Sante.fr)

Par ailleurs, divers projets sont programmés pour 2019/2020, notamment :

- le développement de **l'attractivité médicale et de la pluridisciplinarité** : « dispositif 400 médecins généralistes », libérer du temps médical
- le **développement de l'exercice coordonné** : CPTS, équipes de soins primaires
- la **télémédecine et le numérique en santé** : Journée ANFH, lancement de 2 appels à manifestation d'intérêt, Tour de France de l'E-santé, signature d'une convention avec un opérateur pour déployer la télémédecine fixe et mobile dans les cabinets médicaux de Mayotte
- une réponse aux spécificités de Cilaos par la **labellisation d'un hôpital de proximité**

### — Focus sur les CPTS : des bénéfices pour les professionnels de santé comme pour la population

Une CPTS est un collectif de professionnels de santé volontaires qui s'engagent dans un projet de santé sur un territoire, pour l'amélioration de la santé de la population. Ils peuvent s'associer à des hôpitaux et des acteurs médico-sociaux ou sociaux.

Depuis fin 2018, la démarche a été initiée à La Réunion. Tip@santé (association inter-URPS) et l'ARS ont convenu de préfigurer 3 CPTS, s'appuyant sur des réponses à des préoccupations jugées prioritaires :

- **Pour l'Ouest**, mettre en place une organisation des soins non programmés de jour ;
- **Pour l'Est**, améliorer le repérage et le parcours de prise en charge de l'enfant atteint de troubles du langage ;
- **Pour le Sud**, améliorer le repérage de la fragilité et la prise en charge de la perte d'autonomie de la personne âgée.

Ces 3 communautés sont susceptibles de devenir, dès début 2020, des CPTS à part entière.

Afin de généraliser la démarche sur l'ensemble de l'île, un important travail d'information et de mobilisation sera mené afin de susciter les adhésions et/ou les portages de projets.

# Sommaire du dossier de presse

- **Ma Santé 2022 : un engagement collectif pour la population** **P. 4**
  - Contexte
  - Trois grands axes de transformation
  
- **FOCUS sur les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** **P. 5**
  - Qu'est-ce qu'une CPTS ?
  - 3 projets en cours de déploiement à La Réunion
  
- **Point d'étape sur la mise en œuvre de Ma Santé 2022 en Océan Indien** **P. 6**
  - **Les réalisations**
    - **Formation des étudiants :**
      - Service sanitaire des étudiants en santé
      - Diplôme Universitaire en santé communautaire sanitaire
    - **Parcours de santé et exercice coordonné :**
      - Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP)
    - **Télémédecine et numérique en santé :**
      - OSMOSE
      - GECOPLAIES
      - Portails grands publics OISS masante.re et Sante.fr
  - **Les projets à venir 2019/2020**
    - **Développement de l'attractivité médicale et de la pluridisciplinarité**
      - Dispositif « 400 médecins généralistes »
      - Libérer du temps médical
    - **Télémédecine et numérique en santé :**
      - Journée de l'Association Nationale pour la Formation des Personnels Hospitaliers
      - Lancement de deux appels à manifestation d'intérêt
      - Tour de France de l'E-santé
      - Convention pour déployer la télémédecine à Mayotte
    - **Revalorisation de la place des hôpitaux de proximité**
      - Labelliser l'hôpital de Cilaos en tant qu'hôpital de proximité

# Ma santé 2022 : un engagement collectif pour la population

**Annoncée en septembre 2018 par Emmanuel Macron, président de la République, la stratégie « Ma Santé 2022 » propose une vision d'ensemble et des réponses globales aux défis auxquels est confronté le système de santé : inégalités et difficultés d'accès aux soins de premier recours sur certaines parties du territoire national, développement des pathologies chroniques, vieillissement accéléré de la population.**

**En outre, cette stratégie veut prendre en compte les aspirations des professionnels à mieux coopérer et travailler ensemble, à disposer davantage de temps pour mieux prendre en charge les patients, à être formé tout le long de la vie professionnelle.**

## — CONTEXTE

Le vieillissement de la population, la forte augmentation des maladies chroniques, mais aussi les progrès technologiques, l'apparition de nouvelles thérapeutiques ou l'entrée du numérique dans la santé, ont considérablement changé nos besoins et nos approches en matière de soins. Les attentes des professionnels de santé ont également évolué. **Le coup d'envoi du déploiement de Ma Santé 2022 a été donné le 19 novembre 2018 sous l'égide d'Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé.**

La stratégie propose de créer dans chaque territoire un véritable projet de santé qui associe le plus grand nombre possible de professionnels de santé, libéraux, hospitaliers et médico-sociaux, (médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, etc). En partageant leurs compétences et leurs moyens d'interventions, ces professionnels se mettent au service de la santé de la population de leur territoire.

Les priorités d'actions définies par l'ARS Océan Indien pour l'année 2019/2020 pour le département de La Réunion intègrent en conséquence la stratégie « Ma Santé 2022 ».

## — TROIS GRANDS AXES DE TRANSFORMATION

**Afin de construire le système de santé autour du patient, trois grands axes sont prévus :**

### **1. Préparer les futurs soignants aux besoins du système de santé de demain**

- le numerus clausus supprimé à la rentrée 2020
- plusieurs passerelles vers les 2e et 3e années, à la rentrée 2020
- des étudiants en médecine, maïeutique et soins infirmiers formés et entraînés à la prévention grâce au service sanitaire
- les épreuves nationales « classantes » supprimées
- les compétences des professionnels de santé régulièrement certifiées

### **2. Créer, dans tous les territoires, un collectif de soins au service des patients**

- les professionnels de santé fédérés et mobilisés autour d'un projet de santé adapté aux spécificités de chaque territoire et bassin de population.
- diverses formes d'exercices professionnels coordonnés encouragées : équipes de santé primaire (ESP), maison de santé pluri disciplinaire (MSP), communauté professionnelle de territoire de santé (CPTS)

### **3. Faire du numérique un atout pour le partage de l'information en santé et l'évolution des pratiques**

- un espace numérique de santé pour tous les français d'ici 2022
- le développement de la télé médecine sous toutes ses formes

Ma Santé 2022 a également prévu de conclure des accords entre l'Assurance maladie et les professionnels de santé pour améliorer la prise en charge des patients en ville et créer des assistants médicaux qui libéreront du temps des médecins pour accueillir plus de patients.

#### **EN SAVOIR +**

**Brochure Ma santé 2022**  
(en annexe 1)

Consultez la **rubrique dédiée sur le site internet de l'ARS Océan Indien**

# FOCUS sur les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Les communautés professionnelles territoriales de santé sont au cœur du plan « Ma santé 2022 ».

## — QU'EST-CE QU'UNE CPTS ?

A l'initiative des professionnels de santé volontaires, une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) est une équipe pluridisciplinaire d'acteurs qui travaille autour d'un projet de santé, pour la population, sur un territoire.

Une équipe  
pluridisciplinaire  
de professionnels  
de santé

Un projet  
de santé  
co-construit  
sur un territoire

Une démarche  
volontaire  
d'exercice  
coordonné

Chaque CPTS réunit ainsi des professionnels de santé libéraux qui, s'ils le souhaitent, peuvent s'associer à des hôpitaux, à des acteurs médico-sociaux ou sociaux. Par leur adhésion volontaire, les professionnels de santé libéraux se concertent pour élaborer et mettre en œuvre un projet de santé adapté aux spécificités de chaque territoire.

À travers ce projet, les professionnels s'engagent à accomplir des missions devenues incontournables, pour le bénéfice direct des populations :

- **Garantir l'accès au médecin traitant et aux soins non programmés de premier recours ;**
- **Développer la prévention sur des thématiques de santé publique jugées prioritaires ;**
- **Organiser des parcours de soins pour certaines pathologies.**

Une fois le projet de santé élaboré, et validé par l'ARS, chaque CPTS officiellement constituée signe une convention avec l'Assurance Maladie, laquelle permet l'obtention de financements dédiés, pour faciliter la coordination des professionnels et l'accomplissement des missions.

## — COMMENT INITIER LE PROCESSUS SUR LE DEPARTEMENT DE LA REUNION ?

Depuis fin 2018, des professionnels de santé regroupés au sein de l'inter URPS Tip@santé et l'ARS ont convenu ensemble de la manière de préfigurer **3 CPTS**. Ainsi, dans l'Est, le Sud et l'Ouest, des professionnels ont mené des réflexions pour élaborer des réponses à des préoccupations jugées prioritaires:

- **Pour l'Ouest**, mettre en place une organisation des soins non programmés de jour ;
- **Pour l'Est**, améliorer le parcours de prise en charge pour accélérer le diagnostic de l'enfant atteint de troubles du langage ;
- **Pour le Sud**, améliorer le repérage de la fragilité et la prise en charge de la perte d'autonomie de la personne âgée.

Aujourd'hui, ces 3 communautés sont susceptibles de devenir, dès le début de l'année 2020, des CPTS à part entière, dûment reconnues par l'ARS et l'Assurance Maladie, et donc financées.

## — COMMENT GENERALISER LA DEMARCHE SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT ?

Il importe, dans un premier temps, que l'ARS, l'Assurance Maladie et la fédération des UPPS s'entendent sur le découpage optimal du département en zones de CPTS (une CPTS par zone géographique, pour un bassin de population donnée). Après quoi, un important travail d'information et de sensibilisation auprès des professionnels de santé doit être réalisé, pour susciter les adhésions et/ou les portages de projets. Puis, l'ARS pourra apporter un soutien financier à l'élaboration des projets de santé, pour chacune des communautés devant se constituer, puisque l'élaboration et la validation du projet constituent un prérequis obligatoire pour la reconnaissance officielle d'une CPTS.

Les CPTS constituent une réelle opportunité pour les professionnels de santé de contribuer, soit pour la première fois, soit en complément d'une adhésion à une équipe de soins primaires et/ou une maison de santé pluridisciplinaire, à la pratique de l'exercice coordonné. Celle-ci est aujourd'hui un gage d'accès aux soins et de qualité optimale des parcours au bénéfice direct des patients, notamment les patients atteints de pathologies chroniques.

# CRÉER OU INTÉGRER UNE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ À LA RÉUNION

## CPTS Un collectif au service de la population



UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE  
D'EXERCICE COORDONNÉ



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE  
DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ



UN PROJET DE SANTÉ EN FONCTION  
DES BESOINS SPÉCIFIQUES D'UN TERRITOIRE

### Pourquoi se lancer dans une CPTS ?

Des bénéfices multiples pour les professionnels  
comme pour la population :

- Organiser les soins non programmés au bénéfice de la population
- Améliorer les parcours de soins de vos patients
- Faciliter la coordination entre professionnels
- Echanger les bonnes pratiques et les savoirs
- Développer les actions de prévention
- Obtenir des financements complémentaires de l'Assurance Maladie pour la réalisation des missions
- Améliorer les conditions d'exercice professionnel
- Faciliter l'accueil de nouveaux professionnels sur le territoire

### Comment créer ou intégrer une CPTS ?

- Rapprochez-vous de **Tip@santé** (association inter-URPS) qui pourra vous accompagner dans votre réflexion et vous guider dans la construction de votre projet, éventuellement assorti d'un projet d'équipe de soins primaires (ESP).
- **L'ARS Océan Indien et l'Assurance Maladie** faciliteront vos démarches et vous accompagneront lors de l'élaboration des projets de santé et la préparation de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI). L'ARS pourra soutenir financièrement l'élaboration des projets préalablement à l'obtention des financements prévus par l'ACI.

#### Contacts

- **Agence de Santé Océan Indien**  
ars-oi-cpts@ars.sante.fr  
www.ocean-indien.ars.sante.fr
- **Assurance Maladie**  
sd.ersm-reunion@assurance-maladie.fr
- **Tip@santé**  
cpts.tip@sante.re

# Point d'étape sur la mise en œuvre du dispositif à La Réunion

L'ARS Océan Indien est chargée de la mise en œuvre de la stratégie « Ma Santé 2022 » à La Réunion, en lien avec les partenaires. Un an après le lancement du dispositif sur le territoire, plusieurs actions ont été réalisées et des projets verront le jour progressivement jusqu'à la fin de l'année.

## Les réalisations

### FORMATION DES ETUDIANTS

#### — SERVICE SANITAIRE : PRES DE 400 ETUDIANTS EN SANTE FORMES POUR LA REGION OCEAN INDIEN EN 2018-2019

L'ARS OI, l'Académie de La Réunion et le Vice-Rectorat de Mayotte ont déployé la 1<sup>ère</sup> vague du service sanitaire en 2018. L'objectif est de former les étudiants et les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention et de la promotion de la santé, et ce au travers d'actions concrètes de prévention et d'éducation à la santé auprès de la population :

- dans différents lieux (établissements scolaires, lieux de vie, EHPAD, etc.)
- sur des thématiques identifiées comme prioritaires, en lien avec les priorités nationales et régionales de santé publique.

Le service sanitaire représente 6 semaines de formation théorique et pratique, intégrées dans la formation des étudiants.

#### Bilan de l'année universitaire 2018-2019 :

- **350 étudiants** de La Réunion en médecine, maïeutique et soins infirmiers et **35 infirmiers** à Mayotte ont bénéficié du dispositif
- Des interventions de prévention mises en pratique au sein de **97 établissements scolaires à La Réunion** (9 600 élèves) et **11 écoles élémentaires à Mayotte** (1360 élèves)
- Des **thématiques prioritaires abordées** : l'éducation à la sexualité, les addictions, l'activité physique, la nutrition, l'hygiène bucco-dentaire.

Pour la promotion 2019-2020, les partenaires ont souhaité élargir le dispositif pour lutter davantage contre les inégalités : intégration des étudiants en masso-kinésithérapie, ouverture au réseau d'éducation prioritaire et aux écoles volontaires ayant un volet santé, ouverture aux établissements de l'enseignement privé sous contrat, ou du ministère de l'agriculture, et au RSMA.

#### — DIPLOME UNIVERSITAIRE EN SANTE COMMUNAUTAIRE SANITAIRE A MAYOTTE

En octobre 2018, à Mayotte, l'ARS a inauguré un Diplôme Universitaire (DU) « d'animateur en santé communautaire », en partenariat avec l'Institut Renaudot, et en collaboration avec le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte. Inédite en France cette formation, socle d'une nouvelle politique de prévention, vise à former des animateurs capables de co-construire et d'animer des projets et actions de santé en proximité, dans une démarche communautaire.

Les programmes de prévention et de santé publique dans les domaines suivants sont priorisés :

- Santé nutritionnelle
- Santé sexuelle et reproductive
- Santé environnementale
- Lutte contre les addictions

Cette nouvelle orientation de la politique de prévention et de santé publique affiche la volonté d'impliquer la population dans l'amélioration de sa propre santé, ainsi que de mobiliser les acteurs locaux.

En parallèle du DU, une plateforme de capitalisation des démarches communautaires en santé sera créée, et permettra de diffuser plus largement les expériences des étudiants.

Pour l'année 2019/2020, 16 candidats ont été sélectionnés, tous engagés dans des projets de santé communautaire. Ils ont pour objectif d'appréhender les enjeux en santé communautaire à Mayotte, et de parvenir à faire évoluer les comportements de la population mahoraise.

## PARCOURS DE SANTE ET EXERCICE COORDONNE

### — MAISONS DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLES : UN MODE D'EXERCICE COLLECTIF

Les maisons de santé pluri professionnelles sont des structures d'exercice coordonné entre professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, autres paramédicaux...) qui décident de travailler en équipe, pour améliorer la prise en charge de leur patientèle. Dans cet objectif, ils élaborent des protocoles de soins communs qui permettent de mieux structurer les parcours de soins (par exemple parcours du patient diabétique, de la personne âgée en perte d'autonomie...).

Ils peuvent également mettre en place des programmes d'éducation thérapeutique ou de prévention. L'organisation en MSP permet aussi d'assurer des soins non programmés grâce à une amplitude horaire élargie. Les professionnels d'une MSP peuvent exercer sur un même lieu où se déployer dans différents cabinets.

Ce mode d'exercice répond aux attentes des jeunes professionnels qui ne souhaitent plus d'exercice isolé. Les MSP sont en outre des lieux de stage ambulatoire pour les étudiants en médecine.

L'ARS OI met en place un accompagnement de l'ensemble des projets sur le plan administratif et financier, dans le cadre d'un contrat pluriannuel, en lien avec la fédération régionale des MSP. L'Assurance Maladie est chargée, pour sa part, du paiement des nouveaux modes de rémunération.

A ce jour, 12 MSP ont des projets de santé, 3 sont en réflexion à La Réunion. Un objectif de développement supplémentaire pour les 3 prochaines années est de doubler le nombre de MSP.

A Mayotte, 3 maisons de santé sont actuellement opérationnelles, et 2 centres de santé ont ouvert, l'un polyvalent et l'autre spécialisé en soins dentaires. Dans un objectif d'attractivité médicale et pour une meilleure organisation de l'offre de soins, la future ARS de Mayotte accompagnera, en 2020, la création de 3 nouvelles MSP et favorisera la coordination d'équipes de soins primaires pour l'ensemble du département.

## TELEMEDECINE ET NUMERIQUE EN SANTE

### — OSMOSE : UN SYSTEME D'INFORMATION POUR AMELIORER LE PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'ARS Océan Indien, en collaboration avec le Conseil Départemental de La Réunion, a lancé fin 2018 un nouveau Système d'Information, intitulé OSMOSE (Orientation et Suivi en Structure Médico-SocialE). L'objectif est de suivre via un outil informatique des orientations des personnes en situation de handicap à la Réunion et à Mayotte, depuis la notification envoyée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, jusqu'à l'entrée en établissement ou service médico-social.

Ce système d'information propose de nombreux avantages pour les différents acteurs concernés :

- **les maisons Départementales de Personnes Handicapées** : suivre en temps réel les décisions d'orientations et identifier d'éventuels points de rupture dans le parcours des personnes ;
- **les établissements ou services médico-sociaux** : suivre les décisions d'orientation des établissements ou services médico-sociaux, accéder aux suites données aux demandes d'admission ;
- **les personnes en situation de handicap** : suivre leurs demandes d'admission, consulter l'avancement de leur dossier en ligne et contacter les structures concernées ;
- **les autorités sanitaires et institutionnelles** : obtenir une vision consolidée des personnes présentes en ESMS, des éventuelles offres disponibles et des personnes en attente de place, ajuster l'offre aux besoins réels.

## — GECOPLAIES : UNE APPLICATION D'AIDE A LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ATTEINTS DE PLAIES CHRONIQUES ET/OU COMPLEXES

Dans le cadre d'expérimentations innovantes en santé (dispositif « Article 51 »), le projet GECOPLAIES (Groupement d'Exercice Coordonné Plaies), porté en région Océan Indien avec le soutien de l'ARS, a reçu un avis favorable par le comité technique national. En cours d'expérimentation depuis septembre 2019 pour une durée de 5 ans, GECOPLAIES est une application mobile destinée aux professionnels de santé du premier recours leur permettant de prendre en charge et suivre un patient présentant une plaie chronique et/ou complexe, et d'en référer, si nécessaire, à une plateforme de télé-expertise (sans déplacement du patient).

Les objectifs de l'application :

- **optimiser le parcours de soins** en constituant une communauté de professionnels et en veillant à sa coordination,
- **garantir une prise en charge précoce de la plaie, à domicile**, et bénéficier d'un avis spécialisé sécurisé et adapté dans des délais courts,
- **réduire les dépenses de santé en évitant un retard de diagnostic.**

La structuration pluri-professionnelle « ville-hôpital » des soins ambulatoires et hospitaliers est ainsi mise en œuvre dans une coordination fiable et efficace de l'ensemble des intervenants. La répartition des financements de l'expérimentation fait l'objet d'une convention conclue entre l'ARS et l'Assurance Maladie dans le cadre de « l'article 51 ».

## — DES PORTALS « GRANDS PUBLICS » D'INFORMATION, DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

Le site régional  a été conçu dès 2015 dans le cadre du programme OIIS - Océan Indien Innovation Santé et a été développé avec plusieurs objectifs. Il fournit une information en santé fiable, régionalisée et adaptée au grand public, au plus près des besoins des populations locales. Il a pour ambition de promouvoir une vision positive de la santé, et encourage les citoyens à devenir « acteur de leur santé » via des contenus informatifs, ludiques et contextualisés ainsi que de nombreux témoignages.

Le site national  est porté par le Ministère des solidarités et de la santé en partenariat avec les agences régionales de santé, les agences et institutions publiques de santé. Il fonctionne en interaction avec les sites régionaux. Il agit comme un moteur de recherche qui répertorie des contenus publiés et affiche directement les pages indexées, ou renvoie l'utilisateur directement vers le site source (ARS, Ameli.fr...).

La politique éditoriale de Santé.fr prévoit que lorsqu'une information existe déjà sur le portail national (déjà publiée par un partenaire), il n'est pas utile de la produire une nouvelle fois sous une forme similaire.

Le déploiement de [Santé.fr](#) en complémentarité avec [masanté.re](#) est un levier de performance pour la dynamique régionale de promotion de la santé impulsée par l'ARS.

## Les projets à venir 2019 / 2020

---

### DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE MEDICALE ET DE LA PLURIDISCIPLINARITE

#### — 400 MEDECINS GENERALISTES : LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET FIN 2019 A LA REUNION

La mesure a pour objectif de recruter au plan national 400 médecins généralistes dans des territoires fragiles afin de pallier le manque de médecins dans ces zones dites « sous-denses ». Il s'agit d'une solution concrète et immédiate aux problèmes d'accès aux soins : les tensions s'accroissent particulièrement aujourd'hui en matière de démographie médicale et les solutions proposées dans le plan d'accès aux soins et de la stratégie « Ma santé 2022 » prendront un ou deux ans avant de pouvoir pleinement porter leurs fruits.

Des supports régionaux ont été communiqués aux étudiants et jeunes médecins de l'île.

Un Appel à Projet sera lancé au cours du dernier trimestre 2019 : l'objectif est de promouvoir l'installation de jeunes médecins généralistes dans les zones en sous-effectif, soit en exercice partagé ville-hôpital, soit en exercice exclusivement ambulatoire de ville, à La Réunion.

#### — LIBERER DU TEMPS MEDICAL

1. Dans le cadre de la pharmacie clinique libérale, un protocole sera signé fin 2019 à Mayotte, pour permettre aux pharmaciens de renouveler les ordonnances des patients atteints de maladies chroniques.

##### 2. Formation au diplôme d'Infirmier en Pratiques Avancées

Pour permettre d'améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours des patients, tout en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées, l'ARS finance la formation de 2 infirmiers au diplôme universitaire d'Infirmier en Pratiques Avancées (IPA). D'ici deux ans, ils pourront réaliser des pratiques relevant du champ médical, avec l'accord d'un médecin et celui des patients.

### TELEMECINE ET NUMERIQUE EN SANTE

#### — JOURNEE ANFH, LE 4 OCTOBRE 2019

L'ARS Océan Indien soutient l'organisation d'une journée de l'Association Nationale pour la Formation des Personnels Hospitaliers, le 4 octobre 2019, avec comme thématique « la E-santé, enjeux et perspectives ». Cette journée organisée à La Réunion aura pour objectif, en lien avec la stratégie nationale, d'accompagner l'accélération du virage numérique dans le secteur de la santé.

#### — LANCEMENT DE 2 APPELS A MANIFESTATION D'INTERET A LA REUNION

##### 1. Accès aux soins des personnes âgées

Objectif : améliorer l'accès aux soins des personnes âgées dépendantes par le recours à la télémédecine.

Le vieillissement engagé de la population à La Réunion implique d'anticiper l'évolution nécessaire de l'offre sanitaire et médico-sociale. Le repérage et la prévention de la perte d'autonomie sont à mobiliser fortement, pour limiter ou retarder les effets du vieillissement, et soutenir les aidants. Dans ce contexte, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par l'ARS pour que des projets, portés par des opérateurs, permettent :

- d'optimiser la prise en charge médicale des résidents (faciliter l'accès à des consultations spécialisées, éviter les transports des résidents en situation de fragilité et/ou de complexité, diminuer les hospitalisations évitables ou en réduire la durée et le recours aux urgences) ;
- de renforcer les coopérations entre l'hôpital et la ville (aides de conventionnement avec les établissements sanitaires, participation des professionnels de santé libéraux dans la prise en charge).

##### 2. Accompagnement des personnes en situation de handicap

Objectif : permettre l'amélioration de l'accès aux soins des personnes porteuses de handicaps au sein des établissements sociaux et médico-sociaux.

En effet, les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux soins, en raison de leur difficulté de déplacement, de communication ou plus largement des caractéristiques propres à leur handicap. Notre système de santé doit se coordonner pour proposer une réponse adaptée pour faciliter le parcours de soins. Afin d'optimiser la prise en charge médicale en facilitant l'accès à des consultations généralistes et spécialisées, un second appel à manifestation d'intérêt a été lancé. Les projets proposés devront, eux aussi, renforcer la coopération entre l'hôpital et la ville.

## — TOUR DE FRANCE DE L'E-SANTE, EN NOVEMBRE 2019

Le tour de France de la E-santé se déroule entre septembre 2019 et février 2020 dans les 17 régions pour présenter la politique nationale du numérique en santé et débattre de sa mise en œuvre concrète avec tous les acteurs de la e-santé mobilisés dans les territoires. A La Réunion, organisé avec l'ARS OI le 8 novembre 2019, cet événement est l'occasion pour Dominique Pon et Laura Létourneau, respectivement responsable stratégique et déléguée ministériel de la délégation du numérique en santé, de présenter la feuille de route.

**Objectif :** réunir tous les acteurs locaux de la E-santé (professionnels de santé, représentants d'usager, industriels, éditeurs, start-ups, etc) dans le but de partager et débattre des transformations du numérique en santé à La Réunion, et de faire le lien avec les développements passés et en cours. Ce rendez-vous incontournable assure l'engagement de l'écosystème de la e-santé, indispensable à l'élan collectif nécessaire pour porter la politique nationale au sein des territoires.

## — TELE EXPERTISE

A Mayotte, l'ARS Océan Indien s'est engagée à favoriser la consultation par télé expertise. Celle-ci permettra à un professionnel médical libéral de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient.

Dès la fin de l'année 2019, une association portera le développement d'une activité de télémedecine, fixe ou mobile, sur le territoire de Mayotte.

## REVALORISATION DE LA PLACE DES HOPITAUX DE PROXIMITE

### — LABELISER L'HOPITAL DE CILAOS EN TANT QU'HOPITAL DE PROXIMITE POUR APPORTER DES REPNSES ADAPTEES AUX BESOINS DE LA POPULATION

La décision de maintenir l'hôpital de Cilaos a été récemment prise par l'ARS Océan Indien, au regard des besoins de santé et médico-sociaux du territoire. Malgré l'inscription au COPERMO de la fermeture du site parmi les mesures du plan de redressement du CHU, plusieurs éléments (dont la fragilité du territoire et l'analyse des prises en charge actuelles) ont conduit l'ARS à proposer une réorganisation de l'offre de soins au plus près des besoins de la population. A ce titre, une mission de réflexion et de conduite de projet est en cours pour permettre notamment :

- le maintien d'une partie des lits de médecine,
- la mise en service de lits médico-sociaux pour personnes âgées,
- l'ouverture d'une maison de santé (dont la création est en cours),
- l'installation d'une offre adaptée de suppléance de l'insuffisance rénale chronique,
- le renforcement de la télémedecine pour l'ensemble des patients et d'autres solutions au bénéfice des personnes âgées et en situation de handicap.

L'hôpital de Cilaos a vocation à s'inscrire dans le dispositif des **hôpitaux de proximité**, en développant une offre de qualité inscrite dans la gradation des soins. Appelé à être associé à une CPTS, il apportera son appui aux professionnels de ville et aux autres acteurs de soin, en cohérence avec les projets du territoire. L'hôpital de Cilaos fera acte de candidature pour faire partie des hôpitaux de proximité labellisés au plan national.

## **Annexe**

### **Brochure de présentation nationale « Ma santé 2022 »**

# Ma santé

2022

## GRANDS AXES DE TRANSFORMATION

*« La première orientation de Ma Santé 2022, c'est de construire le système autour du patient, et d'abord, tout simplement, de lui permettre d'avoir accès aux soins dont il a besoin. (...)*

*Et à ce titre, la priorité absolue, c'est de regagner du temps médical et soignant, disponible pour nos concitoyens ».*

**Emmanuel Macron • 18 septembre 2018**

Discours du Président de la République sur la transformation du système de santé

[Retour sur les principales mesures votées au Parlement ▶▶](#)





# Préparer les futurs soignants aux besoins du système de santé de demain

« Avec Frédérique Vidal, nous souhaitons des professionnels de santé aux profils variés et mieux formés à travailler ensemble »

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé

## → LE NUMERUS CLAUSUS SUPPRIMÉ À LA RENTRÉE 2020

L'ambition des ministres est de diversifier les profils des étudiants en santé et former le nombre nécessaire de professionnels de santé, au plus près des besoins de notre système de santé.

## ← PLUSIEURS PASSERELLES VERS LES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ANNÉES, À LA RENTRÉE 2020

Les étudiants auront la possibilité d'intégrer le cursus des études en santé directement en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année après un premier parcours universitaire (sciences sociales par exemple), ce qui permettra de diversifier les profils des étudiants et futurs professionnels. À l'inverse les étudiants auront la possibilité de se réorienter vers d'autres filières et ne perdront plus le bénéfice de leur première année comme c'était le cas avec la PACES. Il s'agit de mettre fin aux situations de sélection par l'échec.

Le nombre d'étudiants admis en 2<sup>e</sup> année sera déterminé par chaque université, en fonction des capacités de formation et des besoins de santé du territoire ainsi que des objectifs nationaux définis par le ministère en charge de la Santé.

« Nous devons remplacer un système unique, qui ne propose aux étudiants qu'une voie d'accès et ne les recrute que sur un type d'intelligence, par un système d'accès multiple permettant à d'excellents étudiants de réussir. »

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

## DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE ET MAÏEUTIQUE ORIENTÉS PROGRESSIVEMENT

Vers la filière la plus adaptée à leurs connaissances, compétences, aptitudes et à leur projet d'études.

## LES ÉPREUVES NATIONALES CLASSANTES SUPPRIMÉES

Pour mieux prendre en compte les compétences médicales, relationnelles et le projet professionnel des étudiants pour le choix de la spécialité.

**Introduction de plus de transversalité dans la formation initiale des professionnels de santé pour que médecins et autres soignants apprennent à travailler ensemble dès leurs études.**

## LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ RÉGULIÈREMENT CERTIFIÉES

Cette démarche permet de vérifier la mise à jour continue des compétences des professionnels de santé et de leurs pratiques afin de garantir aux patients sécurité et pertinence de leur prise en charge. 6 professions de santé sont concernées : les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les pédicures-podologues.

# 2

## Créer, dans tous les territoires, un collectif de soins au service des patients

« Je fais confiance aux territoires pour trouver la bonne organisation en fonction des besoins de leur population »



### DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ D'UN TERRITOIRE ORGANISÉS AUTOUR D'UN PROJET DE SANTÉ

Les professionnels de santé d'un même territoire (exerçant en cabinet libéral, maison de santé, structures médico-sociales...) élaborent et se rassemblent autour d'un projet pour mieux répondre aux besoins de la population. Par exemple : ils s'organisent pour trouver un médecin traitant, permettre un accès à des consultations le jour même en cas de problème de santé imprévu, réduire les délais d'accès aux spécialistes, faciliter le renouvellement d'un traitement chronique...



### L'EXERCICE COORDONNÉ ENCOURAGÉ

Donner aux professionnels de santé les outils et supports juridiques adaptés pour leur permettre de s'organiser (communautés professionnelles territoriales de santé, maisons et centres de santé pluri-professionnelles) et de mener à bien leurs collaborations et projets communs.



### LIBÉRER DU TEMPS MÉDICAL

En allant plus loin sur les coopérations, en donnant aux pharmaciens la possibilité de délivrer certains médicaments à prescription médicale obligatoire, et aux infirmiers la possibilité d'adapter la posologie de certains médicaments.



### LES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ LABELLISÉS

Réinvestir dans les hôpitaux de proximité permet de garantir une offre de soins qui répond aux besoins de santé de la population.

Les hôpitaux de proximité exercent une activité de médecine, proposent des consultations de différentes spécialités (par des médecins spécialistes libéraux ou venant du CHU par exemple), disposent de plateaux techniques de télésanté, d'imagerie et de biologie médicale ou d'un accès vers ces équipements.

En fonction des besoins, ils peuvent intégrer un service d'urgence, d'activités prénatales et post natales, de soins de suite et de réadaptation et des équipes mobiles.

### Les missions des hôpitaux de proximité :

- > Ils assurent le premier niveau de gradation des soins hospitaliers et participent à la bonne orientation des patients, vers d'autres établissements ou structures adaptées à leurs besoins
- > Ils apportent un appui aux professionnels de santé de ville et aux autres acteurs de l'offre de soins
- > Ils favorisent la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité et leur maintien dans leur lieu de vie, en liaison avec le médecin traitant
- > Ils peuvent exercer une activité en soins palliatifs
- > Ils participent à la prévention et à la mise en place d'actions de promotion de la santé

# Faire du numérique un atout pour le partage de l'information en santé et l'évolution des pratiques

*« Je souhaite que le numérique participe à la création de nouvelles synergies entre les professionnels de santé mais aussi qu'il aide les usagers, les patients, à mieux trouver leurs repères dans le système de santé »*



## UN ESPACE NUMÉRIQUE DE SANTÉ POUR TOUS LES FRANÇAIS D'ICI 2022

Dossier médical partagé, données concernant les remboursements, renseignements sur la personne de confiance ou encore sur le don d'organes et messagerie sécurisée..., tous ces services numériques permettront de simplifier le parcours de santé de chacun, de fluidifier les échanges mais aussi la transmission d'informations entre professionnels. Espace de confiance sécurisé, éthique et interopérable, il permettra à l'utilisateur d'être acteur de sa santé et de son parcours sanitaire, social et médico-social. La création de l'espace numérique devient automatique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sauf opposition de la personne.



## LE TÉLÉSOIN EST CRÉÉ

Comme la télémédecine pour les médecins, les pharmaciens et les auxiliaires médicaux pourront réaliser une activité à distance.



## LA PLATEFORME DES DONNÉES DE SANTÉ/HEALTH DATA HUB

Pour réunir, organiser et mettre à disposition les données du système national des données de santé pour des projets de recherche visant l'intérêt public. Les accès seront réglementés, les données anonymes et sécurisées, dans le strict respect des droits des citoyens pour des projets de recherche visant l'intérêt public. Ce système sera enrichi de l'ensemble des données collectées lors des actes pris en charge par l'Assurance maladie. Il permettra d'améliorer la connaissance du système de santé par les citoyens pour, in fine, améliorer la qualité et l'efficacité des prises en charge sanitaires. Il permettra également l'optimisation des parcours de soins et des processus de prise en charge.

Au regard des enjeux du big data et de l'intelligence artificielle, cela constitue un atout majeur pour la France en termes de positionnement international et d'attractivité économique.

# Des communautés de professionnels de santé pour une meilleure organisation en ville et une nouvelle fonction d'assistants médicaux

La fonction d'assistant médical est dotée de missions propres et peut être exercée aussi bien par des aides-soignants, des infirmières, des secrétaires médicales ou tout autre profil souhaitant rejoindre cette nouvelle voie professionnelle. À terme, l'assistant médical devra suivre une formation spécifique qui sera validée par un certificat de qualification professionnelle hormis pour les infirmiers et les aides-soignants.

Chaque médecin pourra définir le contenu des tâches qui lui seront confiées, en fonction de ses besoins et de son mode d'organisation et dans le but d'optimiser le temps de consultation afin de recevoir davantage de patients.

Ces tâches pourront être par exemple :

- **des tâches de nature administrative** : accueil du

## 1.

### UNE NOUVELLE FONCTION POUR REDONNER DU TEMPS MÉDICAL AUX MÉDECINS

OBJECTIF :  
4 000 ASSISTANTS MÉDICAUX D'ICI 2022



patient, création et gestion de son dossier, mise à jour des informations...

- **une aide à la préparation et au bon déroulement de la consultation** : prise de constantes (tension, pesée, taille), recueil d'informations utiles sur les modes de vie, délivrance de tests (angine) et de kits de dépistage...

- **des missions d'organisation et de coordination** : programmer un rendez-vous avec un spécialiste ou un hôpital en prévision d'une admission, faire le lien avec d'autres professionnels notamment pour les patients atteints de maladies chroniques...

Une aide financière sera versée aux médecins par l'Assurance maladie, sous certaines conditions, pour faciliter l'embauche de ces assistants.

## 2.

### DES COMMUNAUTÉS DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF :  
1 000 COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ (CPTS) D'ICI À 2022



en ville : il s'agit de permettre aux patients d'obtenir un rendez-vous le jour-même ou dans les 24h suivant sa demande.

- Améliorer l'organisation des parcours complexes des patients : par exemple, éviter les ruptures et favoriser autant que possible le maintien à domicile via une meilleure coordination entre tous les acteurs.

- Développer des actions de prévention : sur la perte d'autonomie, l'obésité, les violences intrafamiliales, autour des effets indésirables liés aux médicaments...

Les CPTS sont des organisations constituées à l'initiative des professionnels de santé d'un territoire pour assurer une meilleure coordination de leurs actions et garantir un meilleur accès aux soins des patients. Composées de professionnels de santé comme d'acteurs médico-sociaux et sociaux et même d'établissements de santé, ces structures souples prennent la forme d'un contrat autour d'un projet de santé, signé au niveau local entre l'Agence régionale de santé, l'Assurance Maladie et les professionnels impliqués.

Les principales missions des CPTS :

- Faciliter l'accès à un médecin traitant pour les 4% de nos concitoyens qui ont des difficultés à en trouver un.

- Améliorer la prise en charge des soins non programmés

La mise en place de cette organisation ainsi que la réalisation des missions feront l'objet d'une aide financière versée par l'Assurance maladie aux CPTS (jusqu'à 380 000 € par CPTS et par an).

# 5 actions pour améliorer l'accès aux soins

## RECRUTEMENT DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES SALARIÉS

**Au moins  
400**

médecins généralistes salariés  
pour les territoires qui en manquent dès 2019

## ORGANISATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

**Déjà 300**

projets de communautés professionnelles  
territoriales de santé pour une meilleure  
coordination

\*\*\*

**+25 %**

entre décembre 2018 et avril 2019

## REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EXERÇANT EN VILLE

**+37 %**

de maisons de santé  
pluriprofessionnelles\*

\*\*\*

**+21 %**

de centres de santé  
médicaux ou polyvalents\*

## STAGES ÉTUDIANTS EN VILLE DANS LES TERRITOIRES FRAGILES

**10 736**

médecins agréés maîtres  
de stage universitaires

\*\*\*

**+17 %**

depuis le début  
du quinquennat

## TÉLÉMÉDECINE POUR ABOLIR LES DISTANCES

**1 000**

téléconsultations  
remboursées par semaine\*\*

\* depuis mars 2017

\*\*7 mois après l'entrée en vigueur du remboursement de la téléconsultation par l'Assurance maladie